



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 18 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Toutefois, vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, le vote du budget primitif est reporté jusqu'au 31 juillet 2020.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 19 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (salle communale, logement, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2020 représentent 157 930,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et les charges de personnel représentent 22 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 représentent 149 470,00 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019

Les recettes de fonctionnement des communes ont baissé du fait d'aides de l'Etat en diminution.

DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020
62 201,00 €	63 506,00 €	62 554,00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux

Montant total 2019	Prévision 2020
32 899,00 €	34 026,00 €

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

2018	2019	2020
6 750,00 €	6 000,00 €	4 100,00 €

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (Chapitre 011)	45 326,35 €	Excédent brut reporté Ligne 002	42 350,00 €
Dépenses de personnel (Chapitre 012)	35 150,00 €	Recettes des services (Chapitre 70)	0,00 €
Autres dép. de gestion courante (Chapitre 65)	48 230,00 €	Impôts et taxes (Chapitre 73)	34 026,00 €
Dépenses financières (Chapitre 66)	1 100,00 €	Dotations et part. (Chapitre 74)	62 554,00 €
Dépenses exceptionnelles (Chapitre 67)	3 750,00 €	Autres recettes gestion courante (Chapitre 75)	4 000,00 €
Autres dépenses (Chapitre 014)	8 893,00 €	Recettes financières (Chapitre 78)	15 000,00 €
Dépenses imprévues (Chapitre 022)	7 020,65 €		
Total dépenses réelles	149 470,00 €	Total recettes réelles	157 930,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) 042	3 756,65 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) (Chapitre 042)	276,00 €
Vir à la section d'investissement 023-021	4 979,35 €		
Total général	158 206,00 €	Total général	158 206,00 €

Chapitre 65 :	Ecoles Haut-de-Caux (Autretot) :	1 500,00 €
	Ecoles de Doudeville :	2 700,00 €
	RPIC d'Yvecrique :	19 000,00 €

La maîtrise des dépenses de fonctionnement depuis plusieurs années permet de dégager des excédents de fonctionnement significatifs.



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

Propositions

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'Habitation (TH) : 9,97%
 - Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : 10,08 %
 - Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) : 26,81%
- *concernant les entreprises*
 - **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 0,00%**

Le produit total attendu de la fiscalité locale s'élève à : 29 412,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à : 62 554,00 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté (<i>Chapitre 001</i>)	0,00 €	Excédent d'Inv. reporté (<i>Chap. 001</i>)	2 560,00 €
Dépenses imprévues (<i>Chapitre 020</i>)	1 500,00 €	Dotations (<i>Chapitre 10</i>)	5 000,00 €
Subv. d'Investissement reçues (<i>Chapitre 13</i>)	7 390,00 €	Subventions (<i>Chapitre 13</i>)	7 390,00 €
Remboursement d'emprunts (<i>Chapitre 16</i>)	11 000,00 €	Emprunt (Cautions) (<i>Chapitre 16</i>)	500,00 €
Dépenses réelles hors opérations	19 890,00 €	Recettes réelles hors opérations	15 450,00 €
Dépenses opérations d'investissement.	8 020,00	Virement de la section d'Invest. (<i>Chapitre 021</i>)	4 979,35 €
Opér. d'ordre entre sections (<i>Chapitre 040</i>)	9 615,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section) 041-040	13 095.65 €
Total général	37 525,00 €	Total général	37 525,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Cimetière
 - Réfection des piliers et muret de soutènement
- Travaux en commun avec la commune de Berville-en-Caux
 - Hameau de Bosc-Mare
 - Réalisation d'un plateau surélevé
 - Implantation d'un poteau d'incendie

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 158 306,00€

b) Recettes et dépenses d'investissement :

- **Dépenses :**

- crédits reportés 2019	00 000,00 €
- Reste à réaliser	03 320,00 €
- nouveaux crédits	34 205,00 €

TOTAL 37 525,00 €

- **Recettes :**

- crédits reportés 2019	02 560,00 €
- Reste à réaliser	04 500,00 €
- nouveaux crédits	30 465,00 €

TOTAL 37 525,00 €

c) Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 855,00 € // 175

b) *produit des impositions directes / population* : 169,00 € // 175

c) *recettes réelles de fonctionnement / population* : 903,00 € // 175



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019

d) Etat de la dette

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre n-1 : 80 814,51 €

Soit une dette par habitant de : 462 €

Annuités N en capital des dettes bancaires : 10 560,88 €

Nouveaux emprunts contractés en n (prévisions) : Néant

Encours total des dettes bancaires **prévisionnelles** au 31 décembre n :
70 000,00 €

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019

IV. Emprunts

EP Route de la Fosse Au Loup

<i>Date</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Versement</i>	<i>Capital restant dû</i>	<i>Taux d'intérêt</i>
04/10/2020	7 482,74	23,20	2 509,73	4 996,21	0,31
04/10/2021	4 996,21	15,49	2 509,73	2 501,97	0,31
04/10/2022	2 501,97	7,76	2 509,73	0,00	0,31

Hameau de YEMANVILLE

<i>Date</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Versement</i>	<i>Capital restant dû</i>	<i>Taux d'intérêt</i>
12/02/2020	35 322,60	173,06	1 021,49	34 474,17	1,97
12/05/2020	34 474,17	169,79	1 021,49	33 622,47	1,97
12/08/2020	33 622,47	165,59	1 021,49	32 766,57	1,97
12/11/2020	32 766,57	161,38	1 021,49	31 906,46	1,97
12/02/2021	31 906,46	157,14	1 021,49	31 042,11	1,97
12/05/2021	31 042,11	152,88	1 021,49	30 173,50	1,97
12/08/2021	30 173,50	148,60	1 021,49	29 300,61	1,97
12/11/2021	29 300,61	144,31	1 021,49	28 423,43	1,97
12/02/2022	28 423,43	139,99	1 021,49	27 541,93	1,97
12/05/2022	27 541,93	135,64	1 021,49	26 656,08	1,97
12/08/2022	26 656,08	131,28	1 021,49	25 765,87	1,97
12/11/2022	25 765,87	126,90	1 021,49	24 871,28	1,97
12/02/2023	24 871,28	122,49	1 021,49	23 972,28	1,97
12/05/2023	23 972,28	118,06	1 021,49	23 068,85	1,97
12/08/2023	23 068,85	113,61	1 021,49	22 160,97	1,97
12/11/2023	22 160,97	109,14	1 021,49	21 248,62	1,97
12/02/2024	21 248,62	104,65	1 021,49	20 331,78	1,97
12/05/2024	20 331,78	100,13	1 021,49	19 410,42	1,97
12/08/2024	19 410,42	95,60	1 021,49	18 484,53	1,97
12/11/2024	18 484,53	91,04	1 021,49	17 554,08	1,97
12/02/2025	17 554,08	86,45	1 021,49	16 619,04	1,97
12/05/2025	16 619,04	81,85	1 021,49	15 679,40	1,97
12/08/2025	15 679,40	77,22	1 021,49	14 735,13	1,97
12/11/2025	14 735,13	72,57	1 021,49	13 786,21	1,97
12/02/2026	13 786,21	67,90	1 021,49	12 832,62	1,97
12/05/2026	12 832,62	63,20	1 021,49	11 874,33	1,97
12/08/2026	11 874,33	58,48	1 021,49	10 911,32	1,97
12/11/2026	10 911,32	53,74	1 021,49	9 943,57	1,97
12/02/2027	9 943,57	48,97	1 021,49	8 971,05	1,97

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019

<i>Date</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Versement</i>	<i>Capital restant dû</i>	<i>Taux d'intérêt</i>
12/05/2027	8 971,05	44,18	1 021,49	7 993,74	1,97
12/08/2027	7 993,74	39,37	1 021,49	7 011,62	1,97
12/11/2027	7 011,62	34,53	1 021,49	6 024,66	1,97
12/02/2028	6 024,66	29,67	1 021,49	5 032,84	1,97
12/05/2028	5 032,84	24,79	1 021,49	4 036,14	1,97
12/08/2028	4 036,14	19,88	1 021,49	3 034,53	1,97
12/11/2028	3 034,53	14,95	1 021,49	2 027,99	1,97
12/02/2029	2 027,99	9,99	1 021,49	1 016,49	1,97
12/05/2029	1 016,49	5,01	1 021,50	0,00	1,97

AMENAGEMENT BOURG

<i>Date</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Versement</i>	<i>Capital restant dû</i>	<i>Taux d'intérêt</i>
30/05/2020	36 792,91	101,18	1 321,73	35 572,36	1,10
30/08/2020	35 572,36	97,82	1 321,72	34 348,46	1,10
30/08/2020	34 348,46	94,46	1 321,73	33 121,19	1,10
31/11/2020	33 121,19	91,08	1 321,72	31 890,55	1,10
28/02/2021	31 890,55	87,70	1 321,73	30 656,52	1,10
30/05/2021	30 656,52	84,31	1 321,73	29 419,10	1,10
30/08/2021	29 419,10	80,90	1 321,72	28 178,28	1,10
30/11/2021	28 178,28	77,49	1 321,73	26 934,04	1,10
28/02/2022	26 934,04	74,07	1 321,73	25 686,38	1,10
30/05/2022	25 686,38	70,64	1 321,73	24 435,29	1,10
30/08/2022	24 435,29	67,20	1 321,73	23 180,76	1,10
30/11/2022	23 180,76	63,75	1 321,73	21 922,78	1,10
28/02/2023	21 922,78	60,29	1 321,73	20 661,34	1,10
30/05/2023	20 661,34	56,82	1 321,73	19 396,43	1,10
30/08/2023	19 396,43	53,34	1 321,73	18 128,04	1,10
30/11/2023	18 128,04	49,85	1 321,72	16 856,17	1,10
29/02/2024	16 856,17	46,35	1 321,72	15 580,80	1,10
30/05/2024	15 580,80	42,85	1 321,73	14 301,92	1,10
30/08/2024	14 301,92	39,33	1 321,73	13 019,52	1,10
30/11/2024	13 019,52	35,80	1 321,72	11 733,60	1,10
28/02/2025	11 733,60	32,27	1 321,73	10 444,14	1,10
30/05/2025	10 444,14	28,72	1 321,73	9 151,13	1,10
30/11/2025	9 151,13	25,17	1 321,73	7 854,57	1,10
28/02/2026	7 854,57	21,60	1 321,73	6 554,44	1,10
30/05/2026	6 554,44	18,02	1 321,72	5 250,74	1,10
30/08/2026	5 250,74	14,44	1 321,73	3 943,45	1,10
30/11/2026	3 943,45	10,84	1 321,72	2 632,57	1,10
28/02/2027	2 632,57	7,24	1 321,73	1 318,08	1,10
30/05/2027	1 318,08	3,62	1 321,70	0,00	1,10

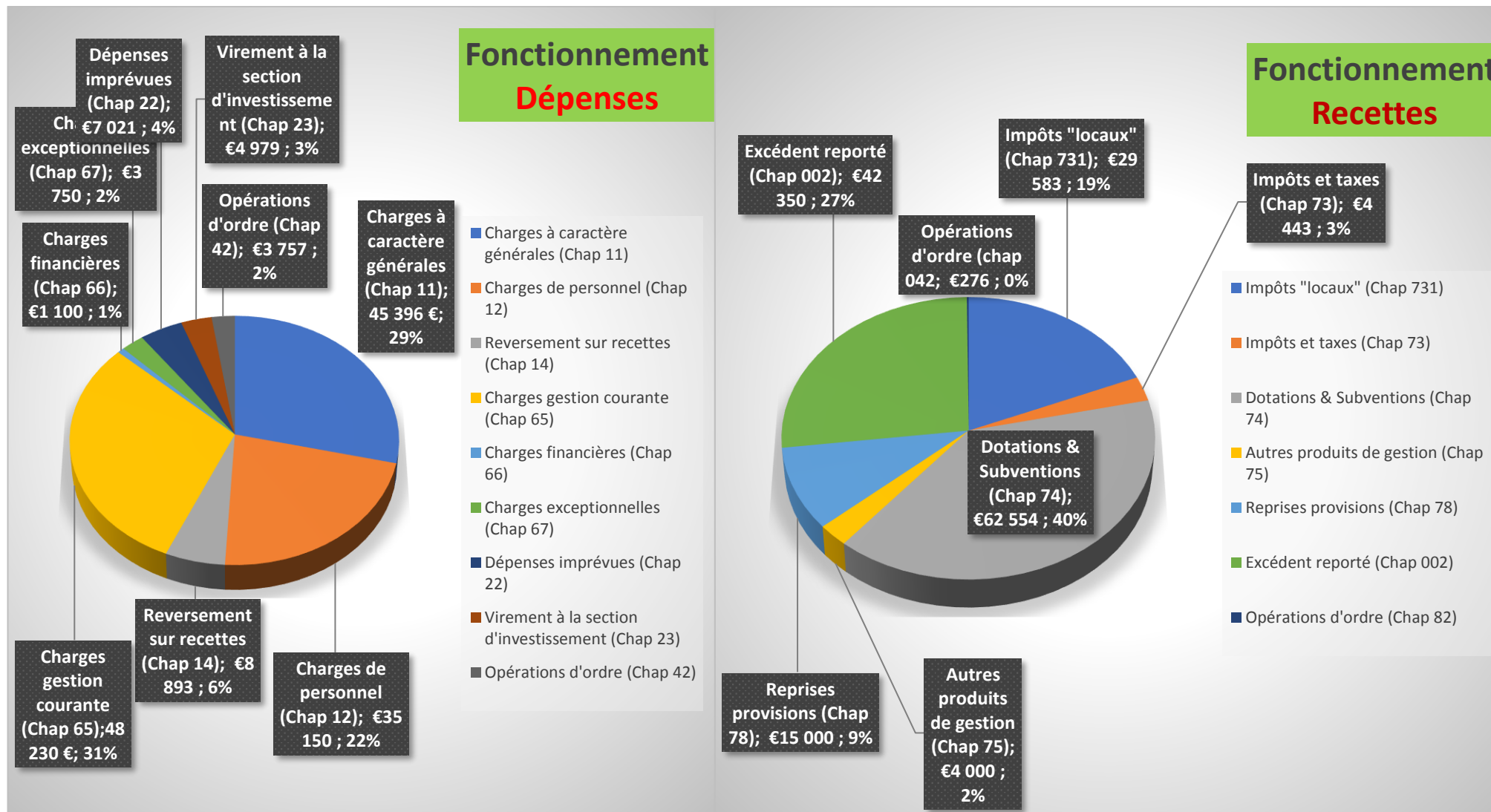
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019

V. Tableau des subventions aux associations

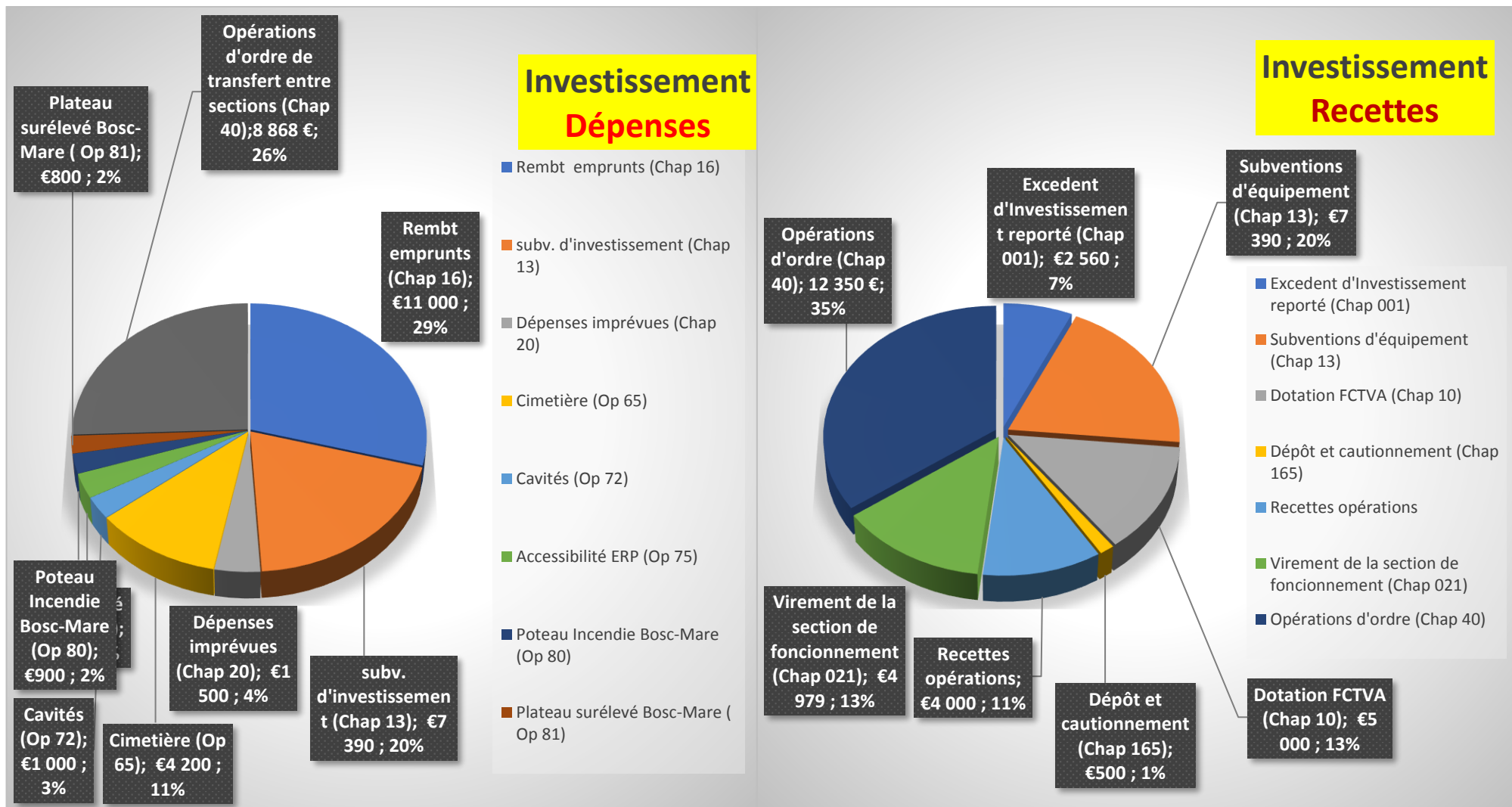
Tiers	BP 2019	BP 2020
AACD	438,19 €	452,71 €
ASSOCIATION RUGBY CLUB YVETOT	30,00 €	15,00 €
CLUB ECHECS	15,00 €	15,00 €
ASSOCIATION PARENT ELEVES YVECRIQUE	100,00 €	100,00 €
ECOLE SAINTE MARIE SAINTE-MARIE	500,00 €	500,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00 €	50,00 €
CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT)		56,00 €
FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)	40,25 €	40,25 €
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)	133,00 €	136,04 €
STE PROTECTRICE DES ANIMAUX LE REFUGE	175,00 €	175,00 €
UNION SPORTIVE DOUDEVILLAISE (FOOTBALL)	15,00 €	15,00 €
CLUB DES JEUNES DE DOUDEVILLE HANDBALL	105,00 €	15,00 €
TOTAL	1 601,44 €	1 570,00 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés,

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
annexée au BUDGET PRIMITIF 2020
de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS
VOTÉ LE 19 JUIN 2019



Fait à Amfreville-Les-Champs le, 19 juin 2020
 Le Maire
 Alain Lebouc